



Décision du Président n°2023-006

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à passer les conventions concernant les refacturations d'heures du personnel, le fonctionnement de la Maison des Services avec ses utilisateurs, et toutes conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 Euros et dont les crédits sont inscrits au Budget,

Le Président a pris la décision suivante :

- La CCPR a construit un complexe sportif, inauguré en 2014. Celui-ci est composé d'une salle de gymnastique, de deux terrains de tennis couverts et de vestiaires/sanitaires.
- Une convention était en cours avec le Département depuis la rentrée 2014-2015 afin de permettre aux élèves du collège public René Perrot d'utiliser la salle de gymnastique.
- Le Département, pour une meilleure efficience économique, a décidé de modifier substantiellement sa politique publique d'équipements sportifs dans le Doubs.
- Ainsi, le Département prévoit désormais un financement des locations d'installations sportives pour les collégiens sur la base d'un coût horaire de fonctionnement de 20 € revalorisé annuellement.
- Pour ce faire, il est donc nécessaire de résilier la convention actuelle entre la CCPR et le Département et de signer une nouvelle convention cadre entre le Département et la collectivité. Cette dernière reprend les nouvelles conditions (tarification, obligations des parties...) mises en place à compter de la rentrée 2022-2023 pour une durée de 3 ans.
- Enfin, une convention tripartite doit être signée entre le Département, la CCPR et le collège René Perrot du Russey afin de définir les modalités de versement et les obligations de chacune des parties (planning, bilan...). Cette convention est valable pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2022-2023.
- Le président accepte de résilier la convention actuelle et de signer la nouvelle convention cadre ainsi que la convention tripartite.

Fait à le Russey, le 12/04/2023

Le Président,
Gilles ROBERT

